



Ville de Pontivy

Commission vie associative

Compte-rendu de la réunion du 09 avril 2015

C29-2015-001

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Michel JARNIGON, adjoint
Mme Madeleine JOUANDET, conseillère municipale
Mme Laurence LORANS, conseillère municipale

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES

M. Georges-Yves GUILLOT, conseiller municipal délégué à la vie associative
Mme Véronique LE BOURJOIS, conseillère municipale

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

M. Roland PICHON, directeur général des services
Mme Christelle BRIZOUAL, responsable Maison des Associations
Mme Evelyne THOMAS, secrétariat Direction Education-Animation
Mme Adeline GONNARD, directrice Education- Animation

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

- Charte de partenariat entre la Ville de Pontivy et les associations
- Mise à disposition de locaux aux associations pontivyennes

DOCUMENTS ANNEXÉS

- Charte de partenariat entre la Ville de Pontivy et les associations
- Convention type de mise à disposition de locaux aux associations pontivyennes

§

I- Dossier de demande de subventions

Un dossier de demande de subventions calqué sur le document officiel en vigueur et adapté au contexte local va être adressé aux associations. Il sera téléchargeable sur le site de la Ville. Des critères prenant en compte l'implication dans la vie locale, les projets événementiels, les animations citoyennes ou intergénérationnelles, les animations en lien avec les jumelages ou les publics atteints d'un handicap ont été ajoutés. Pour les associations sportives, les critères retenus par la commission sports sont les suivants :

- le nombre de licenciés (compétiteurs, non compétiteurs)
- la tranche d'âge des licenciés
- le niveau de pratique
- les frais de déplacement

La formation et l'emploi d'éducateurs , les initiatives dans le cadre du sport-santé, les locations d'équipement sportifs ou les clubs et sportifs de haut niveau seront également pris en considération .

II- Charte de partenariat entre la Ville et les associations

(cf.délibération et charte en annexe)

III-Mise à disposition de locaux aux associations pontivyennes

(cf.délibération et convention type en annexe)

IV- Forum des associations 2015

Le Forum des associations aura lieu le dimanche 6 septembre de 10h à 18h.

Il se tiendra sur les sites du Palais des Congrès, de l'Ile des Récollets, et de Toulboubou ainsi que le long du Quai des Récollets.

Un parcours sportif sera organisé le matin et l'après-midi (circuit d'un 1,5 km) suivi d'une animation zumba devant le Palais des Congrès. Les associations participantes organiseront des animations tout au long de la journée.

Des référents en gilet jaune répartis en différents points informeront et orienteront le public.